

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 mars 2022 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 mars 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents:

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Danielle Flamencourt, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Stéphane Vannucci à Marie-Noëlle Nadal, Christophe Mondoloni à Alexandre Farina, Aurélia Massei à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Annie Sichi, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Paul Mancini à Marine Schinto, Muriel Piera à Stéphane Sbraggia, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci

Etaient absents:

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Laetitia Maroccu, Pierre-Laurent Audisio, Sébastien Deliperi, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 26
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220328-2022_039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2022

Affichage : 01/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 28 mars 2022 Délibération N° 2022/039 Travaux d'amélioration prévus Halle des Marchés, Place Campinchi

2022/039 Page 1 sur 3

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La municipalité d'Ajaccio, soucieuse de toujours proposer à ceux et celles qui fréquentent la halle des marchés, le meilleur service possible, souhaite continuer à investir dans des travaux d'amélioration qui lui seront nécessaires pour mener à bien sa mission. Afin de répondre aux besoins nouveaux des services, la présente délibération programme les travaux d'amélioration prévus Halle des Marchés, place Campinchi, pour un coût de 77 000,00€ HT.

Les besoins recensés en relation avec les exploitants sont de 4 types :

- La halle fermée et le marché couvert possèdent une surface vitrée importante. Afin de limiter l'impact des rayons du soleil sur les produits entreposés pour en préserver la qualité, et réduire les consommations énergétiques des meubles réfrigérés, la pose de films solaires est nécessaire sur les verrières.
- Le marché couvert étant « occupé » par un grand nombre d'oiseaux, venant se poser sur la charpente, les marchandises exposées peuvent être contaminées par des déjections animales. La pose d'un dispositif d'éloignement type « pic à pigeon » est nécessaire.
- Un parking est présent sur le côté de la halle pour les commerçants et agents en charge de la structure. Afin de sécuriser cet espace, la motorisation avec contrôle d'accès du portail existant est nécessaire.

Les travaux envisagés dans ce projet sont les suivants :

- Installation de films solaires sur la façade côté place
- Installation de films solaires sur les verrières de la halle couverte
- Installation de pics à pigeons
- Installation d'un portail motorisé pour le parking commerçant

Les différentes interventions évoquées et chiffrées par les entreprises représentent le budget cidessous :

- Travaux de pose de films solaires sur verrière et façade : 40.000 € HT,
- Travaux de pose de pics à pigeons : 27.000 € HT,
- Travaux d'installation d'une motorisation avec contrôle d'accès : 7.000 € HT,
- Divers travaux d'accompagnement (tranchées, percements, peintures...): 3.000 € HT

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale 2020 de la commune.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération 77 000,00 € HT Participation CdC (40% du montant HT) 14 800,00 € HT Participation État (40% du montant H) 30 800,00 € HT Part communale (20% du montant HT) 31 400,00 € HT

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le programme des travaux d'amélioration prévus Halle des Marchés, place Campinchi .

D'adopter le plan de financement de l'opération ;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Collectivité de Corse.

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 mars 2022,

2022/039 Page 2 sur 3

Approuve

le programme des travaux d'amélioration prévus Halle des Marchés, place Campinchi;

Adopte

le plan de financement de l'opération ;

Autorise

Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Collectivité de Corse.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

aurent MARCANGELI